



Règlement du Trail Urbain Besançon

Edition 2023

PRESENTATION GENERALE

Le **Trail Urbain Besançon (TUB)** est un évènement sportif de type trail running en milieu urbain et nature coorganisé par deux associations bisontines :

- Le Club Alpin Français de Besançon
- Besançon Trail Running

L'évènement comporte plusieurs épreuves se déroulant en un seul et même jour.

Les parcours sont mixtes (urbain/nature) et tracés exclusivement sur les communes de Besançon, Morre, Montfaucon et Chalezeule.

L'ensemble des départs est donné depuis l'Esplanade des Droits de l'Homme de Besançon.

L'ensemble des arrivées a lieu à la Citadelle de Besançon devant le Front Saint-Etienne.

PRESENTATION DES EPREUVES

Le Trail Urbain Besançon 2023 comporte trois épreuves.

EXPRESS 12

Parcours non chronométré d'environ 12km et 370 mètres de dénivelé positif, ne comprenant pas de barrière horaire, ni de temps limite. Le départ sera donné le samedi 11 novembre 2023 à **19h30**.

EXPERIENCE 21

Parcours non chronométré d'environ 21km et 740 mètres de dénivelé positif, comprenant une barrière horaire au niveau de la Passerelle de la Malate à 21h00. Le départ sera donné le samedi 11 novembre 2023 à **19h00**.

EXPERIENCE 21 BY THE NORTH FACE®

Parcours chronométré d'environ 21km et 740 mètres de dénivelé positif, comprenant une barrière horaire au niveau de la Passerelle de la Malate à 21h00. Le départ sera donné le samedi 11 novembre 2023 à **19h00**.

Tout concurrent dépassant la barrière horaire devra remettre sa puce de chronométrage au responsable du point de contrôle et se verra déclassé. Il pourra terminer la course en empruntant la fin du parcours **Express 12**.

Un briefing d'une durée d'environ 10 minutes, précisant les consignes à respecter sur les parcours, sera dispensé avant chaque départ.

Les parcours sont entièrement balisés. Les détails des parcours sont disponibles sur le site internet Openrunner en cliquant sur les liens suivants :

- Parcours **Express 12** : <https://www.openrunner.com/route-details/15463855>
- Parcours **Experience 21** : <https://www.openrunner.com/route-details/17581844>
- Parcours **Experience 21 by The North Face®** : <https://www.openrunner.com/route-details/17581844>

L'organisation se réserve le droit d'interrompre momentanément la course sur des secteurs courts et ciblés afin de fluidifier la circulation routière. Elle se réserve également le droit de modifier quelques tronçons partiels notamment pour des questions de travaux urbains, gêne aux transports, inondations des passages sur berges, travaux forestiers, fragilité massifs forestiers.

L'organisation attire votre attention sur le fait que le parcours 21km, technique, physique et parfois engagé, s'adresse uniquement aux coureurs confirmés dans la pratique du trail running.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire de l'annuler en cas de conditions météorologiques trop défavorables.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de participer au Trail Urbain Besançon implique l'acceptation du présent règlement et oblige le participant à avoir une préparation physique et un état de santé lui permettant d'effectuer le parcours pour lequel il s'est inscrit en pleine conscience.

Les épreuves « **Experience 21** » et « **Experience 21 by The North Face** » sont ouvertes à tous, hommes ou femmes nés avant le 11/11/2005 et plus, soit un âge de 18 ans minimum le jour de la course.

L'épreuve « **Express 12** » est ouverte à tous, hommes ou femmes nés avant le 11/11/2007 et plus, soit un âge de 16 ans minimum le jour de la course.

Les coureurs mineurs devront obligatoirement présenter une autorisation du responsable légal dont le modèle est disponible en annexe du règlement et sur le site internet <https://www.trailurbainbesancon.com/> dans l'onglet « Courses » puis « Règlement ».

Cette autorisation du responsable légal sera à remettre par l'un des moyens suivants :

- 1) Au format digital, par mail, à l'adresse suivante : tubnocturne@gmail.com
- 2) Au format papier, au moment du retrait des dossards.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Seule l'épreuve **Experience 21 by The North Face®** nécessite la remise de l'un des documents suivants à l'organisation :

- Une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- Un **certificat médical d'absence de contre-indication** à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Tout autre certificat médical, quel que soit le sport, ne sera pas accepté.

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions se font directement sur le site internet de notre partenaire **Even Outdoor** (<http://www.even-outdoor.com>) dans les conditions décrites que vous trouverez en consultant le site de l'épreuve www.trailurbainbesancon.com jusqu'au 10 novembre 2023 23h59.

La mise en place de tarifs progressifs a été instaurée :

Épreuve	Tarifs applicables jusqu'au 30/09/2023 23h59	Tarifs applicables jusqu'au 31/10/2023 23h59	Tarifs applicables jusqu'au 10/11/2023 23h59
Express 12	8,00€	11,00€	13,00€
Experience 21	15,00€	18,00€	20,00€
Experience 21 by The North Face®	18,00€	21,00€	23,00€
<small>Note : Les tarifs affichés ci-dessus ne tiennent pas compte des frais d'inscriptions prélevés par la plateforme d'inscriptions.</small>			

Les droits d'inscription comprennent :

- L'échauffement d'avant course
- La participation aux courses
- Le chronométrage de votre course (uniquement pour Experience 21 by The North Face®)
- Le cadeau coureur
- Le ravitaillement solide et liquide à mi-course (Morre)
- Le ravitaillement solide et liquide à l'arrivée
- Les services de secours

INSCRIPTIONS SUR PLACE

Les inscriptions sur place, dans la limite des places disponibles, se dérouleront le samedi 11 novembre 2023 à partir de 17h00 à la Salle des Mariages située à proximité de l'Esplanade des Droits de l'Homme de Besançon.

Compte tenu du nombre de dossards limités à 1350 dossards, nous vous invitons toutefois à vous inscrire en ligne suffisamment tôt.

MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Il est possible de modifier son inscription :

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage (21 vers 12km) **sans aucun remboursement.**

- D'une course vers une course à plus fort kilométrage (12 vers 21km), en l'échange du **paiement de la différence** en tenant compte de la date des changements de tarifs.

Les demandes de changement devront être reçues par mail adressé à l'organisation au plus tard le lundi 06 novembre 2023 et dans la limite des dossards disponibles. Aucune modification ne sera possible le jour de la course.

MATERIEL ET EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Le jour de la course, il est demandé à chaque participant, quelle que soit l'épreuve choisie, d'être équipé :

- D'une lampe frontale adaptée à la pratique du trail running de nuit
- D'une paire de chaussures adaptée à la pratique du trail running sur terrain potentiellement gras et glissant
- De vêtements de pluie
- D'une réserve d'eau de type flasque ou sac d'hydratation de 500ml minimum
- D'un gobelet (de type Ecocup® ou flasque) pour se servir en liquide lors des ravitaillements de mi-course et fin de course
- D'un téléphone portable avec le numéro du PC course enregistré
- D'épingles à nourrice ou d'une ceinture adaptée pour accrocher le dossard

Les bâtons sont autorisés.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 11 novembre avant la course jusqu'à 15 minutes avant le départ de votre épreuve, soit 18h45 pour les épreuves **Experience 21** et **Experience 21 by The North Face®** à l'intérieur de la Salle des Mariages située à proximité de l'Esplanade des Droits de l'Homme à Besançon.

Si vous devez récupérer un dossard pour un tiers, merci de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité ainsi que de son certificat médical si celui-ci n'a pas été renseigné sur le site.

Le dossard devra être entièrement visible 15 minutes avant chaque départ (pendant le briefing d'avant course sur l'aire de départ) et sur la totalité du parcours.

Le dossard doit être visible en toutes circonstances. Il peut être porté soit à la cuisse soit à la poitrine. Prévoir de se munir d'une pièce d'identité pour se voir remettre le dossard. Prévoir également des épingles ou une ceinture adaptée pour accrocher le dossard.

En cas de non-départ du participant, il est demandé que le dossard ainsi que le matériel de chronométrage soient remis le plus rapidement possible à une personne de l'organisation afin de ne pas rechercher inutilement des participants sur le parcours qui n'auraient pas pris le départ.

SACS COUREURS

Un service de sac coureur sera mis à disposition.

Le vitabri de dépôt sera installé à l'entrée de la salle des Mariages. Les participants pourront ainsi déposer leurs changes dans leur sac personnel qui sera acheminé gracieusement à la Citadelle et récupérable par les coureurs à l'arrivée. Néanmoins, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires ou d'objets. Elle se réserve aussi le droit de ne pas transporter les sacs trop volumineux ou trop lourds. Le volume maximum autorisé est de 15 litres par sac.

L'organisation rappelle qu'il est strictement interdit d'apporter de l'alcool (ex : vin, bière) dans l'enceinte de la Citadelle sous peine d'être exclu du lieu par le service de sécurité.

L'organisation se réserve le droit de demander l'ouverture des sacs dans le cadre de Vigipirate.

RAVITAILLEMENT

RAVITAILLEMENT EN COURSE

Un ravitaillement solide et liquide est prévu dans le village de Morre, au niveau du Groupe Scolaire, 14 rue Saint-Fort. Il sera accessible pour les coureurs de l'ensemble des épreuves.

Le ravitaillement sera équipé d'une rampe à eau reliée à l'eau potable du village. Aucun gobelet ne sera distribué sur les lieux. Il est donc demandé aux participants de venir avec leurs propres contenants (flasque, gobelet, etc.) pour se servir en eau.

RAVITAILLEMENT D'ARRIVÉE

Un second ravitaillement liquide et solide sera mis en place à l'intérieur du hangar aux Manœuvres, à l'arrivée de l'ensemble des épreuves.

Il est donc demandé aux participants de venir avec leurs propres contenants (flasque, gobelet, etc.) pour se servir en liquide.

Un traiteur sera sur les lieux pour servir un repas chaud avec une option végétarienne. Le tarif pour un repas est de 8,00€ et n'est donc compris dans le tarif d'inscription. Il peut être ajouté à votre panier au moment de l'inscription.

ABANDON

Tout concurrent peut abandonner s'il le souhaite. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur le point de ravitaillement situé sur la commune de Morre. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide son dossard.

L'organisation peut également décider de stopper un concurrent visiblement défaillant.

Si le participant se trouve dans l'incapacité de rejoindre un point de contrôle, il mettra tout en œuvre pour alerter l'organisation de son positionnement afin que celle-ci prenne les décisions appropriées.

DISQUALIFICATION

Un concurrent sera exclu de la course en cas de non-respect du règlement et des consignes de sécurité en refusant d'obtempérer à un ordre du directeur de course, d'un responsable de point de contrôle, d'un bénévole, d'un médecin ou d'un secouriste.

L'organisation prendra des sanctions pour tout comportement inconvenant envers d'autres concurrents ou envers l'organisation.

La tricherie (coupe de parcours, utilisation d'autres moyens de déplacements que la course à pied, etc.) et le non-respect de l'environnement (jet de débris de la part des coureurs mais aussi des accompagnateurs) sont des causes d'exclusion.

PALMARES ET PODIUMS

Sur l'épreuve **Experience 21 By The North Face®**, les participants suivants se verront inscrits au palmarès du Trail Urbain Besançon :

- 3 premiers scratch Hommes
- 3 premiers scratch Femmes

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas de force majeure, pandémie, évènement climatique, catastrophe naturelle, ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler une ou la totalité des épreuves.

En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle prise par l'organisation, le coureur aura la possibilité de conserver son inscription pour le report de course ou de demander un remboursement sous quinze jours, à partir de l'annonce de l'annulation.

En dehors de ces raisons, aucun remboursement ne pourra être demandé.

SECURITE

S'agissant d'un parcours partiellement urbain, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation et respecter le code de la route sur toutes les sections du parcours empruntant les voies de circulation.

Les coureurs doivent venir en aide à tout participant qui se trouverait en danger et s'engage à en informer rapidement les organisateurs ou les secours. Un numéro de secours en cas d'urgence sera imprimé sur chaque dossard.

ANIMATION

Le Trail Urbain Besançon est un évènement sportif mais également festif. Votre inscription vous donne accès, à l'arrivée, sous le Hangar aux Manœuvres de l'animation d'après-course.

Le programme est le suivant :

- Un concert orchestre à partir de 21h00
- Un stand photo Lamabox (numérique et/ou tirage)
- Un stand « Massages » tenue par l'école de Kinés de Besançon
- Une buvette

VENIR AU DEPART

Dans une démarche de préservation de l'environnement, l'organisation du TUB vous encourage fortement à utiliser les **moyens de transport alternatifs** comme :

- Le tramway : Arrêt « Chamars » sur les lignes T1 et T2
- Le bus : Arrêt « Mairie » sur la ligne L4
- Le vélo ou le Vélocité
- La marche à pied

S'il vous est impossible de vous rendre sur le lieu de départ par les moyens ci-dessus, l'organisation encourage le covoiturage autant que possible.

Toutefois, plusieurs parkings gratuits seront à disposition :

- Parking de la Gare d'Eau
- Parking Robelin
- Parking Battant
- Parking de la Rodia
- Parking Rivotte (gratuit le 11 novembre jusqu'à 23h59)
- Parkings Chamars (gratuit le 11 novembre jusqu'à 23h59)
- Parking Casamène (gratuit le 11 novembre jusqu'à 23h59)

Nous vous déconseillons de vous garer aux abords de la Citadelle. En effet, le parking en haut de la Citadelle ne sera pas accessible aux véhicules à moteur pendant l'épreuve.

SECOURS

Le dispositif prévisionnel de secours (DPS) sera assuré par l'Association Départementale de Protection Civile sur le parcours (équipe mobile) et à l'arrivée (poste de secours installé Salle des Cadets de la Citadelle). Toutefois, en cas de blessures ou lésions, le participant sera acheminé vers le CHU de Besançon soit par les Pompiers soit par l'ADPC.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité, y compris vélo, ne sera autorisé sur le parcours, sur l'aire de départ et l'aire d'arrivée. Les accompagnateurs ne doivent pas s'alimenter sur le ravitaillement d'arrivée.

Un contrôle « Vigipirate » sera assuré à l'entrée de la Citadelle par des agents de sécurité assermentés.

ASSURANCE ET RESPONSABILITES

RESPONSABILITE CIVILE

L'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès de la société AXA Assurance France IARD garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. La responsabilité du Club Alpin Français de Besançon et Besançon Trail Running sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

DROIT A L'IMAGE

Par son inscription, tout coureur autorise l'organisation ou ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus significatif du concurrent.

CONDITIONS GENERALES

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain. En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir pris connaissance du règlement, des spécificités de la pratique de l'activité Trail, s'y être préparé physiquement en conséquence et l'accepte sans réserve.

CONTACT

L'organisation se tient à la disposition de chacun des participants pour tout renseignement.

- Par mail : tubnocturne@gmail.com
- Sur le site internet, onglet « **Contact** » : <https://www.trailurbainbesancon.com/>
- Sur les réseaux sociaux Facebook : <https://www.facebook.com/trailurbainbesancon>
- Sur le réseau social Instagram : <https://www.instagram.com/trailurbainbesancon/>

Autorisation du responsable légal pour
les mineur(s)s né(s)s avant le 11 novembre 2007

Je soussigné(e) [père, mère, tuteur (¹)] :	
Nom, Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Adresse mail :	
Autorise mon fils, ma fille (¹) (Nom, Prénom) :	
Né(e) le :	

A s'inscrire à l'épreuve « Express 12 » proposé par le Trail Urbain Besançon 2023 :

J'autorise également les responsables de la manifestation à prendre toutes les dispositions utiles à sa santé et à faire procéder aux interventions nécessaires en cas d'urgence.

Date et signature du responsable légal

(¹) : Rayer les mentions inutiles